



**PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE**  
**Direction des Services du Cabinet et des sécurités – SIRACEDPC**

**AVIS DE DÉPASSEMENT DU SEUIL D'ALERTE POUR LE PHÉNOMÈNE DE POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE  
AUX PARTICULES EN SUSPENSION (PM10)**

**Le Préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne vous informe du dépassement du seuil d'alerte pour le phénomène de pollution atmosphérique aux particules en suspension (PM10) pour la journée du dimanche 16 janvier 2022. Le département est également concerné par le dépassement du seuil d'information pour aujourd'hui, samedi 15 janvier 2022.**

**Description du phénomène**

Cet épisode hivernal est lié à l'accumulation de particules en suspension émises principalement par les dispositifs de chauffage, le trafic routier et les industries, et favorisé par des conditions météorologiques stables (absence de vent et de pluie).

En effet, les conditions météorologiques limitent depuis mercredi la dispersion de particules en suspension (PM10) dans l'air sur l'ensemble de la région Occitanie. La conjugaison d'une masse d'air stable sans vent, de températures basses et d'une hauteur de couche de mélange basse entraîne une accumulation progressive des concentrations en particules.

Cette augmentation des concentrations est observée depuis jeudi et entraîne une prévision d'épisode de pollution au niveau d'alerte pour le dimanche 16 janvier 2022.

**Evolution**

Les conditions météorologiques à venir ne devraient pas être favorables à la dispersion des polluants. De ce fait, l'épisode de pollution devrait se poursuivre demain et dépasser le niveau d'alerte. Un nouveau point sera fait demain par ATMO Occitanie.

En conséquence le préfet de la Haute-Garonne met en œuvre les mesures d'urgence suivantes pour limiter l'émission de polluants à compter du dimanche 16 janvier 2022 à 00H01 :

- Abaissement des vitesses maximales autorisées:
  - à 110 km/h sur les portions limitées à 130 km/h ;
  - à 90 km/h sur les portions limitées à 110 km/h ;
  - à 70 km/h sur les portions limitées à 90 km/h.
- Interdiction temporaire de l'incinération des végétaux coupés et sur pied
- Report d'opérations polluantes industrielles

Renseignements ATMO Occitanie :

<https://www.atmo-occitanie.org/>

09.69.36.89.53

Liste des destinataires :

Préfecture de zone (EMIZ / Cellule routière zonale)  
DREAL  
ARS  
DRAAF  
DIRECCTE  
DRJSCS  
DRAC  
DDCS

Vinci Autoroutes  
DIRSO  
Toulouse métropole  
Tisséo  
VNF  
SNCF  
Météo France  
ONF

DDPP DDT DSAC Sud SNA Sud Rectorat DSDEN DRFIP Douanes Procureur de la République DIPJJ DISP DDSP Gendarmerie DIDPAF GTA DMD SDIS SAMU Associations agréées de sécurité civile Conseil régional Conseil départemental AMF31 Communes	OFB Chambre d'agriculture Chambre de commerce et d'industrie Chambre des métiers et de l'artisanat SATB EDF RTE ENEDIS (ex ERDF) ORANGE GRDF Teréga (ex-TIGF) La Poste Airbus Préfectures des départements limitrophes
--	---

<b>Recommandations comportementales</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire les vitesses de tous les véhicules ;</li> <li>• Pratiquer le covoiturage, utiliser les transports en commun, privilégier les modes de déplacement non polluants (marche, vélo...) ;</li> <li>• Éviter d'allumer des feux d'agrément ;</li> <li>• Réduire l'utilisation des groupes électrogènes ;</li> <li>• Reporter les travaux d'entretien ou de nettoyage avec des outils non électriques (tondeuse, taille-haie...) ou utilisant des solvants, peintures, vernis... ;</li> <li>• Respecter l'interdiction de brûlage de déchets verts.</li> </ul>	
<b>Recommandations sanitaires</b>	
<p><b>Populations vulnérables</b> (femmes enceintes, nourrissons et jeunes enfants, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies cardiovasculaires, insuffisants cardiaques ou respiratoires, personnes asthmatiques) <b>ou sensibles</b> (personnes se reconnaissant comme sensibles lors des pics de pollution et/ou dont les symptômes apparaissent ou sont amplifiés lors des pics (par exemple : personnes diabétiques, personnes immunodéprimées, personnes souffrant d'affections neurologiques ou à risque cardiaque, respiratoire, infectieux))</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Évitez les déplacements sur les grands axes routiers et à leurs abords, aux périodes de pointe.</li> <li>➔ Évitez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions), autant en plein air qu'à l'intérieur. Reportez les activités qui demandent le plus d'effort.</li> <li>➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).</li> <li>• Privilégiez des sorties plus brèves et celles qui demandent le moins d'effort.</li> <li>• Prenez conseil auprès de votre médecin pour savoir si votre traitement médical doit être adapté le cas échéant.</li> </ul> </li> </ul>
<p><b>Population générale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Réduisez les activités physiques et sportives intenses (dont les compétitions).</li> <li>➔ En cas de gêne respiratoire ou cardiaque (essoufflement, sifflements, palpitations) : prenez conseil auprès de votre pharmacien ou consultez votre médecin ou consultez la permanence Air santé (05 61 77 94 44).</li> </ul>